

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0544 du 05/03/2014

Arrêté du 5 mars 2010

ARRETE PORTANT NOMINATION DE CONSERVATEURS DES HYPOTHEQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination d'administrateurs civils hors classe dans l'emploi de conservateur des hypothèques.

Date d'application : 2ème semestre 2010

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'ADMINISTRATEURS CIVILS HORS CLASSE DANS L'EMPLOI DE CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'ADMINISTRATEURS CIVILS HORS CLASSE DANS L'EMPLOI DE CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

ARRÊTÉ

**portant nomination d'administrateurs civils
en qualité de conservateurs des hypothèques**

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;
- Vu l'arrêté du 18 septembre 2003 portant classement des conservateurs des hypothèques ;
- Vu l'avis émis par les commissions administratives paritaires n° 1 et 2 des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques en date du 17 février 2010 ;
- Vu la demande des intéressés,

ARRÊTE :

Article 1 : M. Michel DALNOKY, administrateur civil hors classe, directeur du centre national de gestion à l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs, est nommé à l'emploi de conservateur des hypothèques de 3^{ème} catégorie à compter du 31 août 2010.

L'intéressé est affecté à la conservation des hypothèques de Bobigny 1^{er} bureau (Seine-Saint-Denis), en remplacement de M. Guy FOULQUIER, promu.

Article 2 : M. Alain BELGY, administrateur civil hors classe, en poste à l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique, est nommé à l'emploi de conservateur des hypothèques de 3^{ème} catégorie à compter du 30 juin 2010.

L'intéressé est affecté à la conservation des hypothèques de Créteil 3^{ème} bureau (Val-de-Marne), en remplacement de M. Roland DELAPORTE, promu.

Article 3 : Les affectations des cadres compris dans le présent arrêté prendront effet à compter du jour de leur installation dans leur poste.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

PARIS, LE 5 MARS 2010

POUR LE MINISTRE
PAR PROCURATION
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU,

ERIC BARBIER